



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Heure de publication : 18 h 07

Avis préventif d'ébullition concernant l'eau du robinet de la Ville de Winnipeg

On recommande aux utilisateurs et aux utilisatrices de faire bouillir l'eau.

Winnipeg, Manitoba – Le médecin hygiéniste, Santé Manitoba et le Service de l'eau potable ont émis un avis préventif d'ébullition d'eau qui vaut pour certains secteurs de la ville de Winnipeg. Par prudence, la Ville de Winnipeg a décidé de prendre les devants et d'émettre un avis préventif d'ébullition d'eau visant l'ensemble de la ville.

La recommandation a été formulée après que des tests d'échantillons d'eau effectués le lundi 26 janvier 2015 aient révélé la présence de bactéries.

L'eau de Winnipeg fait l'objet d'une surveillance intense et régulière car il importe qu'elle soit salubre et que les exigences réglementaires soient respectées. La qualité de l'eau étant très importante, la Ville fait plus de contrôles et de prélèvements d'échantillons que ne l'exige le gouvernement provincial. Chaque semaine, des échantillons sont prélevés à plus de 60 emplacements sur le réseau d'aqueduc – le niveau de chlore et de bactéries est analysé de façon hebdomadaire et les résultats sont communiqués directement à l'organisme de réglementation par le laboratoire privé qui procède aux analyses.

La Ville a agi immédiatement et a prélevé de nouveaux échantillons aux lieux où des bactéries ont été trouvées ainsi qu'à d'autres endroits avoisinants. Les résultats des tests effectués aux 60 endroits où des échantillons ont été prélevés indiquent que le niveau de chlore est plus haut que ne l'exige le permis d'exploitation de la Ville.

La Ville de Winnipeg travaille en collaboration avec le médecin hygiéniste, Santé Manitoba et le Service de l'eau potable afin de trouver la cause des résultats anormaux.

Les résultats d'analyse des nouveaux échantillons doivent être rendus en début d'après-midi, le 28 janvier 2015. L'avis d'ébullition sera valable jusqu'à ce que le médecin hygiéniste, Santé Manitoba et le Service de l'eau potable aient procédé à l'analyse des nouveaux échantillons et jusqu'à ce qu'on ait établi que la recommandation n'est plus nécessaire. Les utilisateurs et utilisatrices seront avertis lorsque l'avis aura été retiré.

On demande aux citoyens et aux citoyennes d'utiliser de l'eau du robinet bouillie et refroidie ou de l'eau en bouteille pour les usages suivants :

- Boire et préparer de la glace.
- Préparer des boissons, notamment des biberons.

- Préparer de la nourriture.
- Se brosser les dents.

Les sorties d'eau publiques gérées par la Ville seront fermées jusqu'à ce que l'avis soit retiré.

Information supplémentaire pour les citoyens et les citoyennes

Le document ci-joint contient des renseignements sur les mesures de protection à prendre lorsqu'un avis concernant l'eau potable a été donné.

Les résidents et les résidentes qui ont des questions sur les risques pour la santé sont priés de communiquer avec leur fournisseur ou fournisseuse de soins de santé ou avec Info Santé au 204-788-8200.

Information supplémentaire pour les établissements commerciaux et publics et les installations autorisées

*Les établissements commerciaux et publics et les installations autorisées (p. ex., restaurants, établissements de soins de santé, garderies, foyers de soins personnels et autres établissements privés offrant de la nourriture et de l'eau) doivent suivre les recommandations énoncées dans le document sur l'ébullition d'eau : *Guidelines for food establishments during a boil water advisory*. Il est à noter que l'utilisation de désinfectant pour les mains offre une protection accrue.*

[Mesures à prendre en cas d'avis d'ébullition d'eau](#)

Liens connexes :

- [Mesures à prendre en cas d'avis d'ébullition d'eau](#)